

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 1^{er} mars 2010 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller 20:10
Madame Chantal Proulx, conseillère
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Est absent : Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent

2. MOT DE BIENVENUE

3. MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue
3. Moment de recueillement
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2010
6. Adoption des comptes à payer

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 28 février 2010
2. Vente pour non-paiement de taxes
Présentation de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales
Approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité
3. Transmission à la MRC de La Mitis de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes
4. MRC de la Mitis – vente pour taxes, représentant

B. LOISIRS ET CULTURE

1. Formation – Terrain de jeux
2. CRSBP – Représentant municipal et responsable
3. Festival country western / Réception civique
4. Festival / Demandes

C. URBANISME

1. Comité Consultatif d'Urbanisme (membres)

D. INCENDIE

1. Approbation des factures /Sainte-Luce

7. Rapport des élus (es)

8. Affaires nouvelles

- A) _____
B) _____

9. Fermeture des affaires nouvelles

10. Période de questions

11. Levée de la séance

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

10-03-37

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET 16 FÉVRIER 2010

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 1^{er} et 16 février 2010 soient adoptés tels que rédigés.

10-03-38

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

10-03-39

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par la directrice générale adjointe qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 15899 à 15965	90 188.59\$
Prélèvement no 488 à 494	25 943.08\$
Rémunération élus	1 679.13\$
Rémunération employés	20 778.08\$
Rémunération pompiers	3 335.70\$
Total	141 924.58

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 28 février 2010

10-03-40

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 28 février 2010.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Vente pour non-paiement de taxes

Présentation de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

Approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité

10-03-41

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1033 du code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)

De faire parvenir un avis enregistré à tous les contribuables ayant des taxes municipales dues pour l'année 2007 et l'année 2008.

Adopté.

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Transmission à la MRC de La Mitis de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

10-03-42

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que :

Conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) de transmettre avant le vingtième jour du mois de mars 2010 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires. Toutefois, le secrétaire-trésorier est autorisé à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues pour l'année 2007 sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale;

Et à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura fait une entente de paiement par chèques post-datés déposés au bureau municipal et couvrant la totalité des sommes dues pour l'année 2008 et ce, avant le 19 mars 2010.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. MRC de La Mitis / Vente pour taxes, représentant

10-03-43

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Normand, directeur général à représenter la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire, si cela s'avérait nécessaire.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. LOISIRS ET CULTURE

1. Formation- Terrain de jeux

10-03-44

Proposé par Manon Blanchette et résolu à la majorité des conseillers d'accepter le plan de soutien triennal et de contribuer financièrement à la formation des coordonnateurs et animateurs du terrain de jeux. Madame Hélène Thibeault, technicienne en loisirs, agira comme personne ressource auprès du comité.

Pour : Manon Blanchette
Guildo Castonguay

Contre : Chantal Proulx

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-03-45

2. CRSBP – Responsable de la bibliothèque et représentant

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Hélène Thibeault, responsable de la bibliothèque municipale; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

De nommer Stéphane Deschênes, représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-03-46

**3. Festival country-western
Réception civique**

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de déboursier une somme de 300\$ afin d'aider à acquitter les coûts inhérents à l'achat du vin et des crudités pour la réception civique qui aura lieu jeudi, 5 août 2010 à 19H00 au centre polyvalent. (02 11000 493)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

Monsieur Sylvain Deschênes fait son entrée à la table du conseil, il est 20h10.

**4. Demande d'autorisation pour une location de salle à titre gratuit
Demande d'autorisation pour une parade
Demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour un permis**

10-03-47

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- le Festival country western à utiliser toutes les salles du centre polyvalent durant les festivités qui se dérouleront du 2 au 8 août 2010, et ce, à titre gratuit.
- le Festival country western à utiliser la salle 2 pour le mois d'avril à mai ainsi que le gymnase en juin pour des cours de danse.
- l'utilisation du véhicule municipal muni d'un gyrophare pour la parade du samedi, 7 août.
- Le festival à faire les démarches auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'obtenir le permis de bar durant les festivités qui se dérouleront du 2 au 8 août 2010.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. URBANISME

10-03-48

1. Comité Consultatif d'Urbanisme (Membres)

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Manon Blanchette (conseillère), Clément Claveau, Renelle Lévesque, Roger Gagnon et Stéphanie Paquette à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'une durée de deux ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

D. INCENDIE

10-03-49

1. Approbation des factures de la municipalité de Sainte-Luce (7 373,29\$)

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de déboursier la somme de 7 373,29\$ pour acquitter les factures concernant des interventions du service de sécurité incendie présentées par la municipalité de Sainte-Luce. (02 22000 449)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

A) **Demande d'autorisation du Ministère des transports pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles (Reconstruction d'un ponceau et aménagement d'un chemin de déviation.) Route 298, Saint-Gabriel-de-Rimouski.**

10-03-50

Considérant que le projet n'empiète pas sur des terres en culture;

Considérant que le projet ne nuira pas aux activités agricoles avoisinantes ainsi qu'à leur développement (le projet ne s'approche pas d'élevages agricoles);

Considérant que la nature du projet n'impose pas de contraintes en matière d'environnement, notamment en ce qui a trait aux distances séparatrices pour les odeurs en milieu agricole;

Considérant qu'il n'y a pas d'endroits appropriés hors de la zone agricole pouvant répondre aux besoins du projet;

Considérant que le projet ne créera pas de propriétés foncières dont la superficie est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture (il n'y a pas de vente de terrain prévue au projet);

Considérant la nécessité du projet pour la sécurité des usagers de la route et pour rétablir la libre circulation des eaux;

Concernant que le projet ne contrevient pas la réglementation municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation adressée par le Ministère des transports Québec pour les fins d'utilisation à des fins autres qu'agricoles (Reconstruction d'un ponceau et aménagement d'un chemin de déviation.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-03-51

B) Demande à madame Danielle Doyer

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande pour un montant de l'enveloppe discrétionnaire de madame Danielle Doyer, députée, pour des travaux de voirie sur le territoire de Saint-Gabriel.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-03-52

9. Fermeture des affaires nouvelles

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

10. Période de questions

11. Levée de la séance

10-03-53

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h20, la séance soit levée.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

Georges Deschènes
maire

Martin Normand
directeur général